



La gestion de la coopérative

Deux possibilités : avec ou sans coopératives de classe.

1- **Sans coopérative de classe** : une seule **comptabilité générale** par laquelle transitent tous les fonds. Elle peut être tenue par un parent, un ami de l'école, le mandataire restant le responsable.

2- **Avec coopératives de classe** : une **comptabilité générale** et une **comptabilité PAR classe** :

Chaque enseignant tient une comptabilité de classe qui est réintégrée en fin d'année dans la comptabilité générale. Il y a donc : un cahier de comptabilité générale et des cahiers de classe, géré par chaque classe sur le même modèle (pour faciliter les écritures de fin d'année). Ces cahiers peuvent-être tenus facilement par les élèves (au cycle 3 ou collège).

Dans tous les cas, chaque dépense doit être justifiée par une facture, chaque entrée par une pièce (liste des élèves pour les paiements des familles, copie de la délibération pour les subventions...).

En aucun cas on écrit le "bénéfice" mais doivent apparaître toutes les dépenses et toutes les entrées liées à une action (par exemple : kermesse...).

Pour tout paiement, préférer les chèques, libellés à l'ordre de votre coopérative scolaire, plutôt que des espèces.

Commande des cahiers de comptabilité et logiciel COMPTA'COOP sur la page « Affiliation » (tarifs adhérents OCCE).

SITE OCCE 51

www.occe.coop/ad51

Pour avoir des informations sur nos actions, nos outils, notre pédagogie, des conseils pratiques pour la gestion et la comptabilité de votre coopérative. N'hésitez pas à nous envoyer des témoignages sur vos projets, nous les insérerons sur le site.

COMPTA'COOP

Logiciel de comptabilité OCCE

La **compta** sur ordinateur : fini le Compte Rendu Financier à compléter. Logiciel simple, utilisable par des élèves du Cycle III, facilite la tâche au quotidien du mandataire par une meilleure « écriture » des pièces comptables.

Témoignage d'un enseignant : « les collectivités sont très sensibles à la présentation des comptes de la coopérative avec **compta'coop** ».

TRESOFT

Compte rémunéré à la banque postale

C'est un système de mutualisation. Il remplace le compte épargne qu'il n'est légalement plus possible d'avoir. Virements automatiques sans vous déplacer. A ce jour 219 coopératives sont associées au système de compte globalisé rémunérateur à la banque postale.

CAHIER DE COMPTABILITE

Sous tableur

Sur demande, nous vous envoyons par mail un tableur qui reprend le cahier de comptabilité générale. Les totaux se font automatiquement, ainsi que le Compte Rendu Financier. Essayez-le !

VERIFICATEURS

Commission de contrôle des comptes

Elle délivre au mandataire son quitus. Les vérificateurs aux comptes sont nommés au premier conseil d'école. Ce sont des parents ou enseignants n'ayant pas la signature sur le compte de la coopérative.

FACTURES

Le libellé

Elles doivent être au nom de la coopérative scolaire et non pas au nom de l'école, ni d'un enseignant, ni de la mairie ou d'une collectivité locale.

SACEM

Agrément Jeunesse et Education Populaire

Suite à un arrêté ministériel en date du 5 mai 1992, l'OCCE est agréé en tant qu'Association Nationale de Jeunesse et d'Education Populaire. Cet agrément permet aux coopératives adhérentes d'obtenir un abattement de 12,5% sur les redevances (droits d'auteurs) dues lors de l'organisation de manifestations diverses. Il vous suffira de cocher la case correspondante sur l'imprimé de la SACEM et d'y joindre la photocopie de votre attestation d'affiliation OCCE.